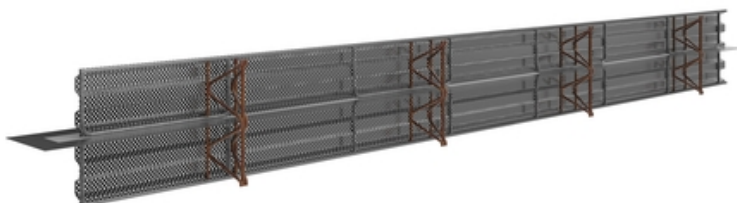


Instruction de montage

Tôle d'étanchéité ABS 200- renforcée (V)-dentée

Elément de coffrage pour l'arrêt de la paroi et de la semelle |
joint denté - renforcé | mesure E 170 - 200 mm

numéro d'article: 070364V



[Droit au produit](#)



Instruction de montage:



The **stopend panel joint sheet metal ABS** is positioned between the lower and upper reinforcement layer (foundation – foundation area) or the outer and inner reinforcement layer (wall – wall area).

The perforated plate is fastened to the reinforcement using binding wire.

The individual elements can be pushed into one another, they must overlap by at least 7 cm and the joint must be secured with two fixing clips.

With higher constructional element thicknesses, the **stopend panel joint sheet metal ABS** must also be stiffened in order to be structurally load-bearing.



Before the segment is concreted, the protective foil must be removed from the joint sheet metal.

The protective foil in the section not to be concreted remains on the joint sheet metal.

Once the shuttering for the concrete segment is complete, the segment can be concreted.

The area around the **stopend panel joint sheet metal ABS** must be carefully waterproofed to ensure that the joint sheet metal is fully embedded in the concrete on all sides.

Cavities behind the perforated plate must be avoided.



In the second concrete segment, as soon as the protective foil has been removed immediately before concreting, concrete can be placed directly against the stopend panel joint sheet metal ABS.

In this case, the concrete must also be carefully waterproofed in the area of the stopend panel joint sheet metal ABS.

Shrink holes or reinforcement shadow must not form around the joint sheet metal.

The distance between the "installation dimension E" reinforcement is decisive when ordering the stopend panel joint sheet metal ABS

Status: 23.03.2022

Base

Les informations techniques décrivent l'état actuel de nos connaissances concernant le collier mural RONDO. Elles ont uniquement pour but de fournir des informations aux utilisateurs potentiels. Étant donné que nous ne connaissons pas les applications prévues ni les conditions d'utilisation, il incombe à l'utilisateur de contrôler minutieusement l'aptitude du produit à l'usage envisagé. En raison des différents composants sur le lieu d'application et les conditions de travail sur site, MASTERTEC ne peut assumer aucune garantie concernant le résultat des travaux.

Durée de vie

La durée d'utilisation des bâtiments est prévue pour 50 ans, et donc aussi celle des produits qui y sont installés. Des influences extérieures peuvent toutefois raccourcir cette durée. La durée de vie / d'utilisation attendue (expected lifetime) de nos produits dépend fortement du lieu d'installation (p. ex. installation dans le sol, environnement humide, offshore, etc.) À cela s'ajoutent des influences extérieures telles que les charges chimiques (acides, fluides agressifs, solutions aqueuses, eaux usées industrielles, huiles, etc.) et les températures ambiantes / de service. En fin de compte, il n'est pas possible de faire une déclaration générale sur la durée de vie garantie des produits MASTERTEC, car cela dépend de nombreux paramètres (utilisation, influences environnementales, conditions de montage, consignes de sécurité, etc. Pour un fonctionnement sûr, nous recommandons un contrôle continu des produits, dans le cadre d'un manuel d'utilisation et d'entretien à rédiger par le client, conformément aux exigences techniques de sécurité.

Indication de situation juridique

Les informations techniques décrivent l'état actuel de nos connaissances concernant Tôle d'étanchéité ABS 200-renforcée (V)-dentée. Elles ont uniquement pour but de fournir des informations aux utilisateurs potentiels. Étant donné que nous ne connaissons pas les applications prévues ni les conditions d'utilisation, il incombe à l'utilisateur de contrôler minutieusement l'aptitude du produit à l'usage envisagé. En raison des différents composants sur le lieu d'application et les conditions de travail sur site, MASTERTEC ne peut assumer aucune garantie concernant le résultat des travaux. Quel que soit le rapport juridique dont elle découle, une responsabilité ne peut être évoquée, indépendamment des



déclarations exprimées ici ou d'une recommandation faite oralement, qu'en présence d'intention malveillante ou de faute grave. Dans ce cas, l'utilisateur doit prouver qu'il a transmis en temps utile et par écrit à MASTERTEC toutes les informations nécessaires pour l'évaluation dans les règles de l'art de la situation de montage. Sous réserve de spécifications nécessaires concernant le produit ou d'améliorations. Par la présente note d'information, MASTERTEC n'entend pas enfreindre la législation étrangère. Chaque fiche technique dans sa version la plus actuelle fait foi. Nos conditions de vente et de livraison en vigueur font foi.

Les dates précédentes ne sont plus valide

Date de l'edition 23.07.2024